

JURIS METRAGES ET PLANS



N° _____

N° _____
N° _____

Certificat de mesurage « Loi Carrez »

Objet

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété ainsi que sa surface habitable en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété ainsi qu'à l'article R111-2 du Code de la construction et de l'habitation définissant la surface habitable.

Désignation du donneur d'ordre

Nom :

Adresse :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) :

Immeuble bâti visite

Adresse du bien

Adresse complète : 6, rue de la Verrerie
06150 CANNES LA BOCCA

Nature du bien

Nature :
Copropriété :
Références cadastrales :

Désignation du propriétaire

Nom :
Adresse :

Annexes

An nexe 1 / 2

Remarque :

En l'absence de règlement de copropriété demandé :

- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

Liste des pièces bâties mesurées :

Superficie privative (loi « Carrez ») :

Localisation	Surfaces Privatives (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification
Entrée avec dégagement et placard	5,73		
Chambre 1 avec placard	6,65		
Chambre 2 avec placard	4,36		
Salle de bains avec placard	3,83		
W.C.	0,98		
Séjour	13,36		
Cuisine avec placard	3,39		
Terrasse			
Parking			
Total :	38,30	0,00	

En conséquence, après relevé du _____, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de **38,30 m²**.
(trente huit mètres carrés et trente décimètres carrés)

Superficie habitable :

Localisation	Surfaces Habitables (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification en cas de surface non prise en compte
Entrée avec dégagement et placard	5,73		
Chambre 1 avec placard	6,65		
Chambre 2 avec placard	4,36		
Salle de bains avec placard	3,83		
W.C.	0,98		
Séjour	13,36		
Cuisine avec placard	3,39		
Terrasse		11,40	Annexe
Parking			
Total :	38,30	11,40	

En conséquence, après relevé du _____, nous certifions que la surface habitable des pièces mesurées est de **38,30 m²**.
(trente huit mètres carrés et trente décimètres carrés)

Annexes

Annexe 2 / 2

Date de visite et d'établissement de l'état

Cachet de l'opérateur

Visite effectuée : |

Visite effectuée :

Rapport édité :

Sté JURIS - Cabinet d'Expertises
«Le Palais Flora»
12, ave Auber - 06000 NICE
☎ 04 93 88 61 48 / Fax 04 93 88 63 13
NICE 413 799 630 - 07 26 0900

Liste des pièces visitées

Pièces ou parties d'immeuble

Appartement : Entrée avec dégagement et placard, deux chambres avec placard, salle de bains avec placard, W.C., séjour, cuisine avec placard et terrasse. Parking.

Liste des pièces non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Néant	

